

Jour de séance 34

le mercredi 29 juin 2016

10 h

Prière.

M. Holder invoque le Règlement; il soutient que plusieurs déclarations de ministres auraient dû être formulées comme messages de félicitations. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et demande que l'hon. M. Arseneault retire l'expression « Asseyez-vous ». Le député obtempère.

M. Guitard (Restigouche-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à désigner un tronçon de la rue Alcida comme route publique. (Pétition 54.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 55.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick et à dispenser de leur dette étudiante les diplômés habitant dans la province. (Pétition 56.)

M. Chiasson (Victoria-La-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réparer le chemin West River, dans le comté de Victoria. (Pétition 57.)

M. K. MacDonald (Fredericton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 58.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 59.)

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 60.)

M. Savoie (Saint John-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 61.)

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

M^{me} Shephard donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Savoie, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Saint John Harbour.

M. Savoie donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Fredericton-Ouest—Hanwell.

M. Oliver donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Kings-Centre.

M. Jeff Carr donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Kent-Sud.

M. Jeff Carr donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. K. MacDonald, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de New Maryland-Sunbury.

M. Jody Carr donne avis de motion 65 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription d'Oromocto-Lincoln.

M. Jody Carr donne avis de motion 66 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Wilson, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Campbellton-Dalhousie.

M. Jody Carr donne avis de motion 67 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Wilson, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Fredericton-Sud.

M^{me} Wilson donne avis de motion 68 portant que, le 7 juillet 2016, appuyée par M. Steeves, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Moncton-Sud-Ouest.

M^{me} Wilson donne avis de motion 69 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Crossman, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Baie-de-Shediac—Dieppe.

M. Keirstead donne avis de motion 70 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Shippagan-Lamèque-Miscou.

M. Keirstead donne avis de motion 71 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Wilson, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription d'Albert.

M. Northrup donne avis de motion 72 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Baie-de-Miramichi—Neguac.

M. Northrup donne avis de motion 73 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Sussex-Fundy-St. Martins.

M. Jeff Carr donne avis de motion 74 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de Services Nouveau-Brunswick, du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toute dispense pour source unique de services ou d'approvisionnements accordée depuis le 1^{er} mai 2015.

M. Jeff Carr donne avis de motion 75 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le

gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents, aux communications, aux contrats et aux autres renseignements pertinents ayant trait aux fermetures d'écoles en raison du mauvais temps, depuis le 14 décembre 2015.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président suppléant est au fauteuil.

M. Steeves donne avis de motion 76 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux montants en dollars du financement des projets de comté pour chaque circonscription électorale depuis le 23 septembre 2014.

M. Steeves donne avis de motion 77 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la liste des véhicules utilisés pour les parlementaires du côté du gouvernement par des parlementaires provinciaux, des chefs de cabinet de ministres, des adjoints spéciaux de ministres, des sous-ministres du Cabinet du premier ministre et la direction des sociétés de la Couronne, y compris le type de véhicule utilisé et le nom des utilisateurs, depuis le 31 août 2015.

M. Steeves donne avis de motion 78 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au nombre de chemins ajoutés au Programme d'entretien pendant l'hiver depuis la mise en oeuvre de la règle des trois maisons, aux endroits où ces chemins ont été ajoutés, au moment des ajouts et au nombre de maisons sur les chemins ajoutés, depuis le 31 août 2015.

M. Steeves donne avis de motion 79 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de tous les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais liés à tout nouveau véhicule ou à toute amélioration de véhicule pour l'une ou l'autre des personnes suivantes : a) tout membre du Conseil exécutif ; b) tout membre du personnel du Cabinet du premier ministre ; c) toute personne employée en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Fonction publique*, depuis le 19 mars 2015.

M. Steeves donne avis de motion 80 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres

gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents et à la correspondance concernant la résiliation du contrat de déneigement conclu avec Produits Métalliques A.T. inc., tout contrat et toute facture dont Produits Métalliques A.T. inc. a reçu le paiement, ainsi que toute poursuite engagée ou en instance entre Produits Métalliques A.T. inc. et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, depuis le 13 octobre 2015.

M. Steeves donne avis de motion 81 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Transports et de l'Infrastructure depuis le 22 avril 2015.

M. Oliver donne avis de motion 82 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, du ministère des Finances, du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation, du ministère des Transports et de l'Infrastructure, du ministère du Développement social, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice, du ministère du Développement de l'énergie et des ressources, du ministère des Ressources humaines, du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, de Services Nouveau-Brunswick et d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux contrats conclus entre des ministères, organismes, conseils ou

commissions et Bissett Matheson Communications, depuis le 23 novembre 2015.

M. Oliver donne avis de motion 83 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à tout financement ou prêt accordé à Corey Feed, depuis le 13 avril 2016.

M. Oliver donne avis de motion 84 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux détails statistiques concernant le nombre total de tests ELISA entrepris au cours de la dernière année par les laboratoires médicaux du Nouveau-Brunswick afin de détecter la présence de la bactérie *Borrelia* responsable de la maladie de Lyme, le lieu de résidence et le résultat des tests, qu'ils soient positifs ou négatifs, depuis le 22 mai 2015.

M. Crossman donne avis de motion 85 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres

communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la campagne publicitaire lancée en mai 2015 concernant les modifications apportées au programme de supplément de salaire, depuis le 3 juin 2015.

M. Crossman donne avis de motion 86 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux rapports sur l'utilisation des écoles rédigés par le bureau du contrôleur depuis le 26 mars 2015.

Le président suppléant informe la Chambre que les avis de motion 33 et 51 présentés hier sont identiques. L'avis de motion 51 est en conséquence déclaré irrecevable et rayé du *Feuilleton et Avis*.

M. Crossman donne avis de motion 87 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales ayant trait au modèle de conformité du processus d'examen des écoles au titre de la politique 409, ainsi que les examens de conformité réalisés au titre de la politique 409 concernant la viabilité de toutes les écoles, depuis le 9 avril 2015.

M. Crossman donne avis de motion 88 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux chiffres réels du budget de 2015-2016 de EDPE, classés comme suit : 1) secteur francophone — totaux pour les services éducatifs francophones, le transport, les installations, les TI et les ressources humaines du bureau central et de chaque district scolaire, par district; 2) secteur anglophone — totaux pour les services éducatifs, le transport, les installations et les ressources humaines du bureau central et de chaque district scolaire, par district; 3) services généraux du bureau central partagés par les secteurs anglophone et francophone; 4) Développement de la petite enfance.

M. Crossman donne avis de motion 89 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance depuis le 22 avril 2015.

M. Crossman donne avis de motion 90 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres

communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux coordonnées, y compris l'adresse électronique, de tous les présidents actuels et toutes les présidentes actuelles des CPAE.

M. Savoie donne avis de motion 91 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement de l'énergie et des ressources ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents, aux communications, aux contrats et aux autres renseignements pertinents ayant trait au nombre d'employés renvoyés chez eux, congédiés, suspendus ou forcés à prendre leur retraite, depuis le 14 décembre 2015.

M. Savoie donne avis de motion 92 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Réseau de santé Horizon, du Réseau de santé Vitalité ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au montant facturé par l'Institut atlantique de recherche sur le cancer, depuis le 23 juin 2015.

M. Savoie donne avis de motion 93 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de

la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux communications, aux contrats et aux documents concernant le travail consacré par André Tardif par rapport à la nouvelle construction du centre de santé du centre-ville, depuis le 1^{er} janvier 2016.

M. Savoie donne avis de motion 94 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, de l'Assemblée législative ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais *a*) du ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, *b*) du député de Caraquet, associés au rôle de leader parlementaire du gouvernement ou de leader parlementaire adjoint du gouvernement, depuis le 19 mars 2015.

M. Savoie donne avis de motion 95 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Stewart, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de la Société de développement régional, d'Opportunités NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'annonce du gouvernement du Nouveau-Brunswick faite le 27 avril 2015 concernant le Centre naval du Nouveau-Brunswick à Bas-Caraquet, depuis le 28 avril 2015.

M. Savoie donne avis de motion 96 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement social, du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'initiative relative au navigateur pour les aînés annoncée dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi depuis le 23 juin 2015.

M. Savoie donne avis de motion 97 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Flemming, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Santé depuis le 22 avril 2015.

M. Savoie donne avis de motion 98 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de Services Nouveau-Brunswick, du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre : 1) le premier ministre ; 2) le chef de cabinet du premier ministre ; 3) les chefs de cabinet adjoints du premier ministre ; 4) le personnel du

Cabinet du premier ministre ; 5) le ministre des Services gouvernementaux; 6) le sous-ministre des Services gouvernementaux; 7) le personnel du ministère des Services gouvernementaux ; 8) le ministre des Transports et de l'Infrastructure; 9) la sous-ministre des Transports et de l'Infrastructure ; 10) le personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure; 11) les adjoints principaux, spéciaux et autres du premier ministre; 12) les adjoints principaux, spéciaux et autres du ministre des Services gouvernementaux ; 13) les adjoints principaux, spéciaux et autres du ministre des Transports et de l'Infrastructure, y compris la correspondance ou d'autres communications échangés entre des groupes de ces personnes ou au sein de ces groupes et la correspondance ou d'autres communications échangés entre ces personnes ou des groupes de ces personnes ou au sein de ces groupes qui ont aussi été envoyées à des personnes non mentionnées ci-dessus ou reçues par celles-ci, relativement à la ville de Saint-Quentin, au Nouveau-Brunswick, depuis le 15 juillet 2015.

M. Savoie donne avis de motion 99 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère du Développement social ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à une liste de tous les organismes du programme ADAPF au Nouveau-Brunswick, depuis le 14 avril 2015, y compris, pour chaque agence, une liste des recettes fournies chaque année, une liste des services fournis et le nombre de clients.

M. Savoie donne avis de motion 100 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations

municipales relativement aux communications ou aux contrats avec Revolution Strategy ou Hemmings House, depuis le 11 janvier 2016.

M. Keirstead donne avis de motion 101 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Holder, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de Services Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de Services Nouveau-Brunswick depuis le 22 avril 2015.

M. Keirstead donne avis de motion 102 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Ressources humaines, du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance, aux calendriers, aux frais et aux demandes de congé du personnel ayant trait à la réunion du Cabinet tenue le 29 septembre 2015, à Woodstock, au Nouveau-Brunswick, depuis le 13 octobre 2015.

M. Fitch donne avis de motion 103 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, du ministère des Finances, du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation, du ministère des Transports et de l'Infrastructure, du ministère du Développement social, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice, du ministère du Développement de l'énergie

et des ressources, du ministère des Ressources humaines, du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, de Services Nouveau-Brunswick, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, d'Énergie NB, d'Alcool NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux contrats avec Gandalf Group depuis le 26 juin 2015.

M. Fitch donne avis de motion 104 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de la vérificatrice générale, de Développement économique, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, du Bureau du Conseil exécutif ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la communication entre la vérificatrice générale et le Bureau du Conseil exécutif, le Cabinet du premier ministre, Développement économique et Opportunités Nouveau-Brunswick concernant le rapport sur Atcon depuis le 31 mars 2015.

M. Fitch donne avis de motion 105 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du premier ministre Brian Gallant depuis le 22 avril 2015.

M. Fitch donne avis de motion 106 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Higgs, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais liés à la production et à la commercialisation de la vidéo mettant en vedette le premier ministre Brian Gallant qui porte sur les mesures efficaces de création d'emplois prises au cours de la dernière année et dont la promotion a été faite sur Facebook par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, notamment les frais payables à Facebook, depuis le 23 septembre 2015.

M. Fitch donne avis de motion 107 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick, d'Alcool NB Liquor, de Services Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux communications avec Vintelligence, Nicholas Carter et Cory Marr, ainsi que les contrats conclus avec ces derniers, les appels d'offres lancés et les frais qui leur ont été payés, ainsi que toute communication liée à la nouvelle page Web que crée Alcool NB, y compris qui la créera, et les contrats, les appels d'offres ou les coûts associés à sa création, depuis le 4 avril 2016.

M. Fitch donne avis de motion 108 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de tous les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres

communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux dépenses liées à ce qui suit : a) toute modification ou amélioration de bureaux ; b) tout nouveau mobilier ou matériel de bureau ; c) toute technologie de l'information, notamment les BlackBerry, les téléphones cellulaires et les ordinateurs portables achetés pour les bureaux : a) des membres du Conseil exécutif ; b) des employés du Cabinet du premier ministre ; c) des personnes employées en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Fonction publique*, depuis le 19 mars 2016.

M. Fitch donne avis de motion 109 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux contrats conclus avec appel d'offres au parc provincial Parlee Beach et dans la région, y compris les soumissionnaires et les attributaires de ces contrats, ainsi que tous les contrats conclus sans appel d'offres au parc provincial Parlee Beach et dans la région, y compris les soumissionnaires et les attributaires de ces contrats, depuis le 13 octobre 2015.

M. Fitch donne avis de motion 110 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais de déplacement du Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick, depuis le 14 décembre 2015.

M. Fitch donne avis de motion 111 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux communications entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif et Opportunités Nouveau-Brunswick, qu'il s'agisse de membres du personnel ou de fonctionnaires, et J.D. Irving concernant l'annonce faite le 20 janvier 2016 selon laquelle J.D. Irving engagera environ 7 900 personnes au Canada atlantique au cours des trois prochaines années, depuis le 20 janvier 2016.

M. Fitch donne avis de motion 112 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession de chaque ministre de la province ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à une liste des dons reçus, dont la valeur dépassait 250 \$, et des donateurs, depuis le 22 septembre 2014.

M. Flemming donne avis de motion 113 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de la Justice ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales

relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Justice, depuis le 22 avril 2015.

M. Flemming donne avis de motion 114 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de la Justice ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance et aux documents concernant la décision de transférer la compétence de la *Loi sur l'organisation judiciaire* du Cabinet du procureur général au ministre de la Justice, la décision de modifier la *Loi sur l'organisation judiciaire* pour habiliter le ministre de la Justice à opposer son veto aux décisions du juge en chef, les réunions ou le calendrier des réunions avec les juges et la correspondance au sujet de tout élément susmentionné, notamment la correspondance du ministre Stephen Horsman et du ministre Donald Arseneault, depuis le 25 février 2016.

M. Flemming donne avis de motion 115 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du procureur général, du Cabinet du procureur général, du ministère des Finances, de Services Nouveau-Brunswick, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au rapport de Le Gresley sur Larry's Gulch, depuis le 21 août 2015.

M. Higgs donne avis de motion 116 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents,

quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, du ministère des Finances, du premier ministre, du ministre responsable de l'Examen stratégique des programmes, du ou de la ministre des Finances ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux consultations prébudgétaires pour 2016-2017 et à tout mémoire reçu de personnes, de parties prenantes, de groupes d'intérêts ou d'autres parties intéressées au cours des consultations prébudgétaires pour 2016-2017, y compris tout mémoire reçu de personnes, de parties prenantes, de groupes d'intérêts ou d'autres parties intéressées dans le cadre de la révision stratégique des programmes qui se voulait, ou qui est, par ailleurs, réputé être aussi un mémoire aux fins des consultations prébudgétaires pour 2016-2017, depuis le 23 mars 2015.

M. Higgs donne avis de motion 117 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux coûts, notamment ceux liés à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'achat de publicité média pour la campagne publicitaire sur la révision stratégique des programmes, ainsi que sur le fait que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec un déficit de plus de 500 millions de dollars et qu'il y a un plan pour remédier à la situation, depuis le 25 novembre 2015.

M. Higgs donne avis de motion 118 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. B. Macdonald, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de tous les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres

communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais afférents à des déplacements par avion nolisé des personnes suivantes : a) un membre du Conseil exécutif ; b) un employé du Cabinet du premier ministre ; c) une personne employée en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Fonction publique*, depuis le 19 mars 2015.

M. Higgs donne avis de motion 119 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Finances ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre des Finances, depuis le 22 avril 2015.

M. Higgs donne avis de motion 120 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, de Services Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au coût total, et aux destinataires de sommes d'argent, notamment à l'égard de la production et des achats média, des publicités radiophoniques diffusées plus tôt cette année qui mentionnent des compressions radicales et la TVH, depuis le 18 février 2016.

M. Holder donne avis de motion 121 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Finances, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance et à l'information sur la façon dont il a été décidé d'éliminer le programme de Rabais sur les droits de scolarité, depuis le 27 octobre 2015.

M. Holder donne avis de motion 122 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toutes les communications concernant le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie annoncé le 28 janvier 2016 dans le discours sur l'état de la province, depuis le 29 janvier 2016.

M. Holder donne avis de motion 123 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou

territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, depuis le 22 avril 2015.

M. Holder donne avis de motion 124 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au nombre d'emplois créés dans le cadre de l'initiative Promesse d'emploi et les communications afférentes à l'initiative Promesse d'emploi entre les entités suivantes : a) le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le Bureau du Conseil exécutif ; b) le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le Cabinet du premier ministre ; c) le Bureau du Conseil exécutif et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; d) le Bureau du Conseil exécutif et le Cabinet du premier ministre ; e) le Cabinet du premier ministre et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; f) le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil exécutif, depuis le 24 août 2015.

M. Holder donne avis de motion 125 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance, y compris les courriels, entre le district scolaire

Anglophone South et la ville de Saint John concernant la Lorne School, depuis le 2 septembre 2015.

M. Keirstead donne avis de motion 126 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fitch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, depuis le 22 avril 2015.

M. B. Macdonald donne avis de motion 127 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du premier ministre, du ministère des Ressources humaines, du ministre des Ressources humaines ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux embauches et aux nominations depuis le 17 mars 2015 dans tous les secteurs du gouvernement ainsi que la description du processus de recrutement pour chaque poste, précisant le ministère ou l'organisme dont relève chaque poste et l'emplacement géographique de celui-ci et précisant et expliquant en outre les « exceptions » et les classifications « temporaire à durée déterminée ».

M. B. Macdonald donne avis de motion 128 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de la Société de développement régional,

d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toute la correspondance avec M. Serge Cormier et Hédard Albert concernant le centre naval à Bas-Caraquet, depuis le 28 avril 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 129 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Higgs, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, d'Alcool NB, d'Énergie NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à des contrats du gouvernement avec Don Mills ou le cabinet de sondage CRA attribués par des ministères ou des sociétés de la Couronne, particulièrement Énergie NB et Alcool NB, depuis le 16 mars 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 130 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à des contrats signés avec Civilized ou ses propriétaires, Derek Riedle et Terri MacDonald Riedle, ou au financement que leur accorde le gouvernement, depuis le 23 septembre 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 131 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre responsable d'Opportunités NB depuis le 22 avril 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 132 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Northrup, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'annonce du gouvernement du Nouveau-Brunswick faite le 13 mai 2015 par le premier ministre Brian Gallant, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, concernant une remise sur les salaires pouvant atteindre 490 000 \$ offerte à la compagnie Co-operators, depuis le 13 mai 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 133 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à une liste d'activités commanditées par

ONB, y compris les dates et les lieux, indiquant si c'est à l'intérieur ou à l'extérieur de la province, depuis le 28 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 134 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais de déplacement des employés d'ONB par province et par pays, ventilés selon les déplacements au titre d'Attraction des investissements et ceux au titre de Développement des exportations, depuis le 27 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 135 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux décisions qui ont été prises sur les objectifs de rendement d'Opportunités Nouveau-Brunswick, depuis le 19 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 136 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations

municipales relativement à une liste du personnel actuel d'ONB, ventilée selon le poste, le bureau, la région et la langue, depuis le 20 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 137 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'état du portefeuille de prêts, au taux de non-remboursement, au nombre de prêts renégociés, à la composition par secteur et à l'historique du rendement depuis le 25 août 2015; à titre de précision, le taux de non-remboursement est calculé selon les taux d'intérêt des prêts, le secteur correspond à l'industrie ou au genre d'entreprise ou d'entité auquel le prêt est accordé, et l'historique du rendement correspond au statut actuel du prêt, à savoir s'il est en cours de remboursement ou non et si les paiements sont versés à temps; si le prêt n'est pas encore en cours de remboursement, fournir des renseignements quant au début du calendrier de remboursement et au moment où les intérêts commenceront ou ont commencé à s'accumuler.

M. K. MacDonald donne avis de motion 138 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux ententes signées selon lesquelles Opportunités Nouveau-Brunswick ou le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit fournir un financement, au moyen d'un prêt, d'une subvention ou d'un autre moyen, à une personne, à une société ou à une autre entité, depuis le 24 août 2015; une liste de renseignements pertinents satisferait à cette demande.

M. K. MacDonald donne avis de motion 139 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à tout matériel publicitaire utilisé par ONB, au coût des activités publicitaires d'ONB et à une liste des médias qui ont publié de la publicité pour le compte d'ONB, depuis le 20 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 140 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Réseau de santé Horizon ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'inventaire de tous les lits d'hôpital actuellement en service à l'Hôpital Dr Everett Chalmers, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, notamment le fabricant, le modèle et l'année, depuis le 21 juillet 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 141 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du procureur général, de Services Nouveau-Brunswick, du ministère des Finances, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais

versés à Moonstruck Investigation Services ou à Gary Le Gresley, depuis le 31 août 2015.

M. Northrup donne avis de motion 142 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toute correspondance avec la mine de potasse Picadilly ou au sujet de celle-ci, depuis le 21 janvier 2016.

M. Northrup donne avis de motion 143 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de la Sécurité publique ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Sécurité publique, depuis le 22 avril 2015.

M. Oliver donne avis de motion 144 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de Travail sécuritaire NB, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations

municipales relativement au nombre total de réclamations soumises chaque année et le nombre total de dossiers en suspens à la fin de chaque année, depuis l'exercice financier 2014-2015.

M. Oliver donne avis de motion 145 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, depuis le 22 avril 2015.

M. Savoie donne avis de motion 146 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Stewart, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement de l'énergie et des ressources ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Ressources naturelles depuis le 22 avril 2015.

M^{me} Shephard donne avis de motion 147 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M^{me} Lynch, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de Développement social ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres

gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'équité salariale des membres du personnel chargés des services à la personne, depuis le 21 juillet 2015.

M^{me} Shephard donne avis de motion 148 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Higgs, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Ressources humaines ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Ressources humaines, depuis le 22 avril 2015.

M^{me} Shephard donne avis de motion 149 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M^{me} Dubé, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement social, de Services Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux résultats de la demande de propositions 2595002-15 pour des articles de convalescence, y compris le nom de la compagnie qui a remporté le contrat et le fondement de la méthode d'adjudication de celui-ci, depuis le 9 octobre 2015.

M. Steeves donne avis de motion 150 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de la Santé, du Réseau de santé Horizon, du Réseau de santé Vitalité, de FacilicorpNB, du ministère du Développement social, du ministère des Finances, de la Société de développement régional, de Donald Arseneault, député de

Campbellton-Dalhousie et ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la décision prise par le gouvernement du Nouveau-Brunswick quant à l'emplacement du centre provincial de traitement pour jeunes annoncé le 9 mai 2015, à Campbellton, depuis le 8 mai 2015.

M. Steeves donne avis de motion 151 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement social, du ministère de la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'investissement dans le projet pilote de réhabilitation et de revalidation pour les aînés qui a été annoncé le 27 mai 2015, depuis le 3 juin 2015.

M. Steeves donne avis de motion 152 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif et du ministère du Développement social ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toute correspondance, y compris les courriels, entre le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil exécutif, entre le Cabinet du premier ministre et le ministère du Développement social, entre le Bureau du Conseil exécutif et le Cabinet du premier ministre, entre le Bureau du Conseil exécutif et le ministère du Développement social, entre le ministère du

Développement social et le Cabinet du premier ministre ou entre le ministère du Développement social et le Bureau du Conseil exécutif concernant l'annonce du renversement de la décision d'inclure les actifs des personnes âgées dans la formule de calcul du coût des soins en résidence assistée et en foyer de soins, depuis le 11 septembre 2015.

M. Steeves donne avis de motion 153 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, du ministère du Développement social ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la campagne de publicité lancée en mai 2015 concernant les faits sur les soins dispensés en foyers de soins, depuis le 22 mai 2015.

M. Steeves donne avis de motion 154 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux communications entre, d'une part, les deux CED du comté de Kent et, d'autre part, le ministre de l'Éducation et le ministère de l'Éducation, depuis le 31 mars 2015.

M. Steeves donne avis de motion 155 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente,

à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents ou aux communications ayant trait à l'entretien des chasse-neige pour l'hiver 2015-2016, y compris ceux précisant si l'entretien sera effectué à l'interne ou externalisé et, si l'entretien des chasse-neige sera externalisé, des copies de la soumission ou des contrats, ceux précisant l'emplacement de la compagnie retenue pour les travaux et les critères de sélection utilisés pour choisir la compagnie, ainsi qu'au coût de l'entretien des chasse-neige pendant l'hiver 2015-2016 et à la durée de vie de ceux-ci, depuis le 27 octobre 2015.

M. Northrup donne avis de motion 156 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents, communications, contrats ou autres renseignements pertinents concernant Maritime Minerals ou Northern Construction, depuis le 25 novembre 2015.

M. Northrup donne avis de motion 157 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Énergie NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au montant des dépenses annuelles pour les télécommunications de 2015-2016 à 2016-2017.

M. Wetmore donne avis de motion 158 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à tout contact entre le ministère des Transports et de l'Infrastructure et E.Y.E. Marine, de Dartmouth, concernant les traversiers à câble, depuis le 25 novembre 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 159 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, depuis le 22 avril 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 160 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au

processus et aux procédés liés à la création du comité de transition composé de parties prenantes pour artsnb, depuis le 6 mai 2016.

M. Wetmore donne avis de motion 161 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux copies du registre de Larry's Gulch qui est utilisé sur place pour recueillir la signature des invités sur un formulaire intitulé Liste d'invités ministériels, depuis le 1^{er} janvier 2016.

M. Wetmore donne avis de motion 162 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Ambulance Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'inventaire de tous les lits d'hôpital actuellement en service, notamment la marque, le modèle et l'année, au nombre d'ambulances actuellement sous contrat, au nombre d'ambulances qui ont été mises hors service en permanence et qui n'ont pas été remplacées, depuis le 21 juillet 2015 ; veuillez fournir, pour chaque cas, le motif, les dates, l'endroit, l'heure à laquelle le véhicule a été mis hors service, l'heure à laquelle il a été retourné et les mesures prises pour résoudre les problèmes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M. Wetmore donne avis de motion 163 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Ambulance Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'inventaire de tous les lits d'hôpital actuellement en service, notamment la marque, le modèle et l'année, et au nombre d'ambulances actuellement fournies au Nouveau-Brunswick sur une base quotidienne en vertu d'un contrat, depuis le 21 juillet 2015.

M^{me} Wilson donne avis de motion 164 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M^{me} Lynch, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de la Société de développement régional ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'annonce du gouvernement du Nouveau-Brunswick faite le 18 juin 2015 à Moncton concernant le fait que le projet du centre-ville de Moncton reçoit un prêt-subvention de 21 millions de dollars, depuis le 23 juin 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 165 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure, du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le

gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la ventilation mois par mois, depuis le 31 mars 2015, de toute location d'équipement auprès du secteur privé, y compris le nom, l'adresse, la pièce d'équipement, le nombre d'heures d'utilisation, le taux horaire et le paiement total pour la circonscription électorale 25.

M. Wetmore donne avis de motion 166 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux critères d'approbation des demandes visant Larry's Gulch, à la liste des demandes visant Larry's Gulch présentées par les ministères, à la liste des demandes visant Larry's Gulch refusées par Opportunités NB et à la liste des demandes visant Larry's Gulch approuvées par Opportunités NB, depuis le 22 juillet 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 167 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Ambulance Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au nombre de travailleurs paramédicaux en provenance du Québec engagés par Ambulance Nouveau-Brunswick, depuis le 14 décembre 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 168 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du

Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, du ministère des Finances, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au tirage au sort d'un séjour au pavillon Larry's Gulch pour les résidents du Nouveau-Brunswick, depuis le 23 juin 2015.

M. Savoie donne avis de motion 169 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que des personnes vivant au Nouveau-Brunswick ont besoin d'une prothèse oculaire ;

attendu que des résidents du Nouveau-Brunswick doivent payer eux-mêmes les frais liés au remplacement et au nettoyage réguliers de leur prothèse oculaire, ce qui constitue un fardeau financier important ;

attendu que, si la prothèse n'est pas remplacée ou nettoyée régulièrement, des troubles médicaux graves peuvent survenir et mener notamment à l'hospitalisation ou à la mort ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick oblige les gens qui ont besoin d'une prothèse oculaire à devenir bénéficiaires de l'aide sociale pour obtenir de l'aide financière s'ils ne détiennent pas une assurance médicale ;

attendu que l'absence d'une prothèse oculaire peut nuire à la santé mentale d'une personne, et le gouvernement a récemment approuvé des services médicaux pour cette raison ;

attendu que la responsabilité financière de la province est minimale pour ce qui est de fournir de l'aide aux personnes en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à aider les personnes qui ont besoin d'une prothèse oculaire mais qui doivent payer elles-mêmes les frais connexes dans le cadre d'un système de partage des frais semblable à celui qui a été instauré en Nouvelle-Écosse en vertu du programme d'assurance-maladie.

M. Flemming donne avis de motion 170 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera ce qui suit :

attendu que l'indépendance judiciaire est une pierre angulaire du système judiciaire canadien et que, selon la Constitution, la magistrature est distincte et indépendante des deux autres pouvoirs du gouvernement, soit l'exécutif et le législatif ;

attendu que, dans une démocratie, il est d'une importance vitale que les juges soient indépendants les uns des autres et que ces derniers et l'ensemble de la magistrature soient impartiaux et libres de toute pression externe afin que les personnes qui comparaissent devant eux, ainsi que le grand public, puissent savoir que leur cause sera jugée de façon juste et conforme à la loi ;

attendu que les juges doivent être libres de toute influence abusive lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions judiciaires ;

attendu qu'il est vital que chaque juge puisse juger les causes uniquement en fonction de la preuve que les parties présentent devant le tribunal et de façon conforme à la loi et que la décision d'un juge s'appuie uniquement sur les faits pertinents et la loi ;

attendu que l'indépendance judiciaire est, non pas un droit individuel des juges, mais plutôt le fondement de l'impartialité judiciaire et un droit constitutionnel de toutes les personnes du Canada ;

attendu que la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien a écrit une lettre au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, aux sous-ministres de ce ministère et aux médias, dont voici le texte :

Le projet de loi 21 : une ingérence suspecte sur le plan constitutionnel dans l'indépendance de la magistrature

Le 5 février 2016, le gouvernement Gallant (le « gouvernement ») a déposé le projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire (« le projet de loi 21 ») à l'Assemblée législative sans vraiment en avertir la magistrature, les professionnels du droit ou le public, passant promptement à une première lecture. Le projet de loi 21 a ensuite été soumis à une deuxième lecture (le 10 février 2016), transmis au Comité permanent de modification des lois (le 27 avril 2016), puis débattu à la troisième lecture avant l'ajournement de celle-ci (le 18 mai 2016). Nous sommes certains qu'à la reprise de la séance de l'Assemblée en fin juin, le gouvernement reviendra à l'assaut pour qu'il fasse l'objet d'autres délibérations et d'une troisième lecture.

Le présent commentaire de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien (l'« ABC-NB ») vise à condamner vigoureusement cette initiative législative et à convaincre le gouvernement d'enterrer ce projet, car le projet de loi 21 constitue, sur le plan constitutionnel, une atteinte aussi inquiétante que suspecte à l'indépendance de la magistrature. Il s'agit là d'une mesure que l'ABC-NB ne prend pas à la légère, mais qu'elle estime nécessaire étant donné que son mandat est de se faire porte-parole de la profession juridique et de contribuer de façon positive et concrète à une meilleure administration de la justice.

Pour ceux qui ne seraient pas au courant, le projet de loi 21 cherche à démanteler le système actuel, dans lequel le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick est investi du pouvoir indépendant de décider où seront transférés les membres de sa juridiction après leur nomination initiale par le gouvernement fédéral (à condition que ceux-ci consentent au transfert), pour remplacer le tout par un système potentiellement politisé soumis à un veto : dans ce nouveau système, aucun transfert ne pourrait plus se faire sans le « consentement » du ministre de la Justice provincial. Le projet de loi 21 n'est rien de plus qu'une tentative du corps législatif de conférer à son pendant exécutif le pouvoir d'empiéter sur l'autorité et l'indépendance du corps judiciaire. Puisque les députés libéraux occupent la majorité des sièges à l'Assemblée législative, c'est le gouvernement qui dicte les actions et les programmes du législatif comme de l'exécutif.

L'indépendance de l'instance judiciaire est un principe fondateur du système de justice canadien, et le projet de loi 21, s'il était adopté, établirait un dangereux précédent à d'autres attaques contre la séparation des pouvoirs : la proverbiale brèche dans le mur. La Cour suprême du Canada a jugé il y a plus d'une décennie que l'alinéa 11d) de la Charte canadienne des droits et libertés (le droit à un tribunal indépendant et impartial) interdit au corps exécutif, dont le ministre de la Justice fait partie, de s'ingérer dans les pratiques administratives des tribunaux, y compris la désignation du lieu de résidence des membres en exercice de la magistrature. La Cour suprême a également fait observer que « la séparation des pouvoirs, que protège l'al. 11d), n'empêche pas les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de communiquer entre eux ». Dans ce même jugement, la Cour a également conclu que toute loi qui permettrait à l'exécutif de choisir le lieu de résidence des juges après leur nomination initiale ferait naître « une crainte raisonnable qu'il puisse être utilisé pour punir les juges dont les décisions ne favorisent pas le gouvernement ou, inversement, à récompenser les juges dont les décisions sont favorables au gouvernement ». Si le projet de loi 21 ne faisait que formaliser un devoir, pour le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, de « consulter » le ministre de la Justice

provincial plutôt que de l'obliger à « obtenir son consentement » avant de transférer un membre de son tribunal d'une circonscription judiciaire à une autre, la position du gouvernement serait déjà plus défendable d'un point de vue constitutionnel.

Suggérer, comme l'a fait le député libéral de Campbellton-Restigouche et ministre de l'Énergie et des Mines à la réunion de l'Assemblée législative du 18 mai 2016, que le projet de loi 21 [TRADUCTION] « ... ne peut être anticonstitutionnel si Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse » ont voté des lois semblables n'est pas seulement un raisonnement fondamentalement bancal, mais aussi inexact dans les faits. La législation applicable dans les ressorts cités ne fait que formaliser une obligation de la part du juge en chef de « consulter » le ministre de la Justice provincial ; elle n'impose pas le type de droit de veto ministériel qui est la partie centrale reprochée au projet de loi 21.

Lorsque l'on filtre tout le bruit politique qu'a soulevé le projet de loi 21 depuis son dépôt controversé, on se retrouve devant une initiative législative, douteuse et discutable sur le plan constitutionnel, qui empiète de façon inquiétante sur l'indépendance de la magistrature. Par conséquent, l'ABC-NB exhorte le gouvernement à respecter la séparation constitutionnelle des pouvoirs, à enterrer le projet de loi 21 et à tourner la page sur cette affaire des plus déplorables ;

attendu que les gens du gouvernement ont dit à maintes reprises que le projet de loi 21 n'est qu'un projet de loi d'ordre administratif ;

qu'il soit à ces causes résolu qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministre de la Justice et de la Sécurité publique, du procureur général ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au projet de loi 21, depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le président de l'Assemblée informe la Chambre qu'il renvoie la question des motions longues pouvant faire l'objet d'un débat au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

M. Savoie, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 30 juin 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 12, 21 et 20.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu que Hédard Albert, député de la circonscription électorale de Caraquet, et Monique LeBlanc, députée de la circonscription électorale de Moncton-Est, soient nommés à la vice-présidence de l'Assemblée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon M. Doucet, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Albert et l'hon. M. Ames, de ceux de M. LePage et M^{me} Leblanc ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique économique soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Ames, l'hon. M^{me} Harris et M. Roussel, de ceux de M. Guitard, M. Bertrand LeBlanc et M. Harvey ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Ames, M. Guitard, l'hon. M^{me} Harris et M. Harvey, de ceux de M. Bourque, M. Bernard LeBlanc, M. LePage et M. Chiasson ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M^{me} Harris et l'hon. M. Fraser, de ceux de M^{me} LeBlanc et l'hon. M. Doucet ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, au nom de M. Bernard LeBlanc, de celui de M. Bourque ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Fraser et l'hon. M^{me} Harris, de ceux de l'hon. M. Doucet et l'hon. M. Boudreau ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M^{me} Harris et M. Albert, de ceux de M. Bertrand LeBlanc et M. Roussel ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique sociale soit modifiée par la substitution, aux noms de M. LePage et l'hon. M. Ames, de ceux de M. Chiasson et M. Bertrand LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité spécial sur les changements climatiques soit modifiée par la substitution, au nom de l'hon. M. Ames, de celui de M. LePage. (Motion 171.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après le vote par appel nominal différé, la deuxième lecture des projets de loi 31, 40, 32, 43, 42, 41, 24, 38, 17, 44 et 45 soit appelée.

Le président de la Chambre rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, c'est la première fois que nous abordons l'affaire courante « votes par appel nominal différés » depuis son ajout au Règlement la session dernière. Par conséquent, je crois qu'il importe de décrire la procédure qui sera suivie.

En établissant la procédure à suivre en l'occurrence, j'ai examiné notre Règlement, le premier rapport du Comité permanent de la procédure datant du 10 décembre 2014 ainsi que la procédure suivie à la Chambre des communes, laquelle a recours depuis un certain temps au vote par appel nominal différé.

Notre Règlement prévoit ce qui suit :

62(2) Si deux députés se lèvent à leur place et le demandent, le président de l'Assemblée ou du comité ordonne de convoquer les députés pour la tenue d'un vote par appel nominal.

62(4) Dix minutes après avoir ordonné de convoquer les députés, ou plus tôt si tous les députés sont présents, le président donne lecture de la question et demande successivement aux députés qui appuient la motion et à ceux qui s'y opposent de se lever, et leurs noms sont inscrits au Journal, de même que les abstentions et les paires signalées après le vote.

62(5) Indépendamment du paragraphe (2), si la tenue d'un vote par appel nominal est demandée, le président de l'Assemblée ou du comité reporte le vote par appel nominal au prochain jour de séance, à l'affaire courante « Votes par appel nominal différés », si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande.

Il appert de mon examen que le Règlement donne peu d'indications sur la procédure précise à suivre en cas de vote par appel nominal différé.

Dans son rapport, le Comité permanent de la procédure précise, en recommandant l'option de report du vote par appel nominal : « Si la tenue de plusieurs votes par appel nominal est demandée durant un jour de séance, le temps accordé aux députés peut s'accumuler, ce qui

peut entraîner un gaspillage de temps. Par conséquent, il est recommandé que le leader parlementaire ou le whip du gouvernement ait l'option de reporter un vote par appel nominal au prochain jour de séance. »

Il me semble clair, d'après le passage précité, que l'option de report du vote par appel nominal a notamment pour objet d'assurer une gestion plus efficiente du temps à la Chambre.

En ce qui concerne la procédure suivie à la Chambre des communes, lorsque vient le temps de procéder à une ou à plus d'une mise aux voix différée, le Président interrompt les délibérations au moment fixé dans leur Règlement, informe la Chambre de la tenue immédiate du vote différé ou des votes différés et ordonne la convocation des députés. La sonnerie d'appel retentit alors pendant au plus 15 minutes.

S'il y a plusieurs votes à tenir, la Chambre peut d'abord s'entendre sur leur séquence, sinon les questions sont mises aux voix dans l'ordre de leur présentation à la Chambre. Lorsque la sonnerie d'appel cesse de retentir, le Président se lève, rappelle la Chambre à l'ordre et donne lecture des questions à la Chambre. Lorsque les députés sont prêts à voter sur plus d'une question, la Chambre, après la tenue du premier vote, passe immédiatement à la question suivante.

Au cours des dernières années, un usage a été rétabli à la Chambre des communes selon lequel les résultats d'un vote s'appliquent à d'autres votes. Habituellement, le whip du gouvernement demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'on applique directement les résultats d'un vote aux votes subséquents et qu'on les enregistre séparément. Normalement, les whips des autres partis se lèvent pour indiquer qu'ils sont d'accord. Le Président déclare alors les motions adoptées ou rejetées. On considère que cette façon de procéder entraîne des économies de temps appréciables pour la Chambre.

Par conséquent, notre Assemblée procédera comme suit. Lorsque nous aborderons l'affaire courante « votes par appel nominal différés », j'ordonnerai la convocation des députés, puis la sonnerie d'appel retentira pendant 10 minutes. Ensuite, au moment de la tenue de plusieurs votes, les questions seront mises aux voix dans l'ordre de leur présentation à la Chambre, à moins qu'il soit convenu de procéder autrement, et, après la tenue du premier vote, nous passerons immédiatement à la question suivante.

Enfin, après la tenue du premier vote, j'encouragerais les deux leaders parlementaires, lorsque les circonstances s'y prêtent, à envisager de demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'on applique directement les résultats d'un vote aux votes subséquents afin d'assurer une gestion plus efficiente du temps à la Chambre.

Sergent d'armes, veuillez convoquer les députés.

La Chambre procède aux votes par appel nominal différés sur les motions portant première lecture des projets de loi suivants :

par M. Jody Carr :

48, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par M. Fairgrieve :

49, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général* ;

par M. Higgs :

50, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;

par M. Fairgrieve :

51, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* ;

par M. Steeves :

52, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance* ;

par M. Fairgrieve :

53, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances* ;

54, *Loi modifiant la Loi électorale* ;

par M. Higgs :

55, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;

par M. Fairgrieve :

56, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;

57, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* ;

par M. Wetmore :

58, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;

par M. Fairgrieve :

59, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman* ;

par M. Higgs :

60, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;

par M. Fairgrieve :

61, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;

par M. Fitch :

62, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes* ;

63, *Loi modifiant la Loi sur la coopération économique des Maritimes.*

Les motions portant première lecture des projets de loi 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62 et 63 sont adoptées par votes par appel nominal enregistrés séparément, les résultats desquels sont identiques et se présentent comme suit :

POUR : 43

l'hon. M. Boudreau	M. Chiasson	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Doucet	M ^{me} LeBlanc	M. B. Macdonald
l'hon. M ^{me} Rogers	M. Harvey	M. Stewart
l'hon. M. Horsman	M. Bourque	M. Savoie
l'hon. M. Arseneault	M. Bernard LeBlanc	M ^{me} Wilson
l'hon. M. Melanson	M. Roussel	M. Flemming
M. Albert	M. LePage	M. Fairgrieve
l'hon. M. Doherty	M. Guitard	M. Wetmore
l'hon. M. Fraser	M. Holder	M. Crossman
l'hon. M ^{me} Harris	M. Fitch	M. Keirstead
l'hon. M. Landry	M. K. MacDonald	M. Steeves
l'hon. M. Kenny	M. Northrup	M. Oliver
l'hon. M. Rousselle	M. Higgs	M. Urquhart
l'hon. M. Ames	M ^{me} Shephard	
M. Bertrand LeBlanc	M. Coon	

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée.*

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 46

(27 juin 2016).